

NUMERO spécial n°11

Octobre 2022

***Les discours de la norme et de la
transgression en société ivoirienne
Quelques études de cas***



(Etudes réunies et cordonnées par)

KOUAKOU Konan Séraphin, Maître de Conférences, Grammaire et
Linguistique du Français.

ADOU Amadou Ouattara, Maître de Conférences, Analyse du discours.

ORGANISATION

Directeur de publication : Madame **Virginie KONANDRI**, **Professeur titulaire** de Littérature comparée, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Directeur de la rédaction : Monsieur **David K. N'GORAN**, **Professeur titulaire** de littérature comparée, diplômé de Science politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Secrétariat de la rédaction : Monsieur **Koné KLOHINWELE**, **Maître de Conférences**, études africaines anglophones à l'Université Félix Houphouët-Boigny, (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Comité scientifique

- Prof. ADOM Marie-Clémence (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. AKINDES Francis (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)
- Prof. BERNARD Mouralis (Université de Cergy-Pontoise, France)
- Prof. BERNARD de Meyer (Université du Kwazulu natal, Afrique du sud)
- Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. DIANDUE Bi-Kacou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. FONKOUA Romuald (Université de Paris IV, Sorbonne nouvelle, France)
- Prof. HALEN Pierre (Université de Metz, France)
- Dr. AKASSE Clement (Howard University, Washington DC, USA)
- Prof. KONANDRI A. Virginie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. KOUAKOU Jean-Marie (Université, Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. MAGUEYE Kasse (Université Cheik Anta Diop, Dakar, Sénégal)
- Prof. MEKE Meite (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. Sissao Alain, (Université de Ouagadougou, Burkina Faso)
- Prof. SORO Musa David (Université Alassane Ouattara, Bouake, RCI)
- Prof. ISAAC Bazié, (Université du Québec à Montréal, Canada)

Membres de la rédaction

- Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Anglais)
- Prof. Lezou Aimée Danielle (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. N'GORAN K. David (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres modernes)
- Prof. Soko Constant (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Sociologie)
- Prof. SYLLA Abdoulaye (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. YEO Lacina (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Allemand)
- Dr. Angoran Anasthasie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, portugais)

- Dr Atta Nicaise Kobenan, (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Kouakou Séraphin (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Imorou Abdoulaye (Université du Kwazulu Natal, études françaises)
- Dr Soumahoro Sindou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Anglais)
- M. Dobla Aimé (Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant, Lettres modernes)

Argumentaire

Fondamentalement, deux régimes se partagent les motifs sociaux et symboliques de la norme et de la transgression : ce sont le droit et la morale. Le droit bénéficie d'une caution positive dans son application en raison des bornes qu'il impose pour marquer une différenciation nette entre le faisable et l'interdit. L'exercice du droit a permis l'évolution de l'humanité en marquant une distinction claire entre la raison et l'instinct à partir d'un certain nombre d'interdits. Jean Marc Tonizzo (2011) écrit à cet effet : « s'être imposé ce système d'interdits, nous a permis de dépasser le côté systématique de ce comportement instinctif. (...) notre réservoir législatif est impressionnant. Il est capable de dissuader bien des passages à l'acte. »

Quant à la morale, elle fixe la ligne rouge du Rubicon à ne pas franchir au regard d'une conscience collective et individuelle. Sa transgression appelle un regard inquisiteur, doublé de son vocabulaire de la condamnation et de la dégradation. On dit alors que la transgression de la morale est « toujours négation d'une forme d'interdiction » tant qu'elle entraîne une sorte de dévergondage qui inquiète la société.

Cependant, cette perception de la transgression sous un angle entièrement négatif ne fait pas l'unanimité. Des écrivains comme Yvon Pesquieux (2010) voient en ce mot une caractéristique purement positive et source « d'innovation et de progrès et non de recul. » De même, pour Thomas Seguin (2012), il sera indispensable d'orienter « la transgression vers sa positivité, c'est-à-dire une contribution à une forme de progrès culturel, à la cohésion sociale. A l'opposé donc de la norme caractérisée par l'interdiction, c'est-à-dire appréhendée sous l'aspect de la « finitude », la transgression positive transcende ainsi les tabous, franchit les limites séculaires pour justifier « la possibilité de vivre illimitée ».

C'est cette posture qui milite en faveur de ce projet. Il s'agit de problématiser une société ivoirienne au prise avec la question de la norme et de la transgression. Que ce soit au niveau des écrivains, de certains locuteurs en situation de communication, des élèves et étudiants, de la famille, etc. il est évident que la Côte d'Ivoire affronte au quotidien l'envers du respect de la norme. S'agit-il ici d'un indice symptomatique du présupposé de la « crise de la société ivoirienne » que n'arrêtent pas de scander des lecteurs du corpus ivoirien ? Ou alors, avons-nous affaire, au contraire, à un signal d'une société dynamique par ses discours (représentations, langue, imaginaire, culture et traditions, règles institutionnelles, etc.), et dont on peut présumer qu'il informe sur les mouvements de l'histoire de notre société ?

L'objectif de cette journée d'étude sera justement de poser le postulat d'une société ivoirienne normée ou transgressive. Sont ainsi invités, suivant un point de vue pluridisciplinaire, les spécialistes des sciences du langage et de la grammaire, de la littérature, du droit, de la philosophie, de l'ensemble des sciences sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, etc.), à réfléchir aux axes suivants :

Axe 1 : Discours, langue et syntaxe

Il s'agira d'analyser, dans les productions écrites ou parlées des élèves et étudiants, les types de discours transgressifs, les structures phrastiques en marge de la norme grammaticale, les créations langagières, etc.

Axe 2 : Norme : droit, éthique et morale

Il s'agira de jeter un regard sur « l'interaction » entre enseignants et enseignés à l'intérieur de l'institution

Axe 3 : Institutions : Ecole, famille et politique

Il s'agira d'examiner la synergie entre les trois entités que constituent l'école ivoirienne, la politique de l'école et les familles des enseignés.

Axe 4 : Imaginaire : Littérature, représentations et arts de la scène

Il s'agira d'envisager les causes et les stigmates de la transgression sur la société et l'école ivoirienne.

N.B. : Axes non exhaustifs.

Comité scientifique de la journée d'étude

Prof. Aboua Abia Alain Laurent (UFHB)

Prof. KOUADIO Kobenan N'guettia Martin (UFHB)

Prof. KOUAME Koia Jean Martial (UFHB)

Prof. N'GORAN Koffi David (UFHB)

Prof. KOFFI Lezou Aimée Danielle (UFHB)

Prof. BOHUI Djedje Hilaire (UFHB)

Prof. Adama Coulibaly (UFHB)

Prof. FALLILOU N'diaye (Université Cheikh Anta. Diop, Dakar)

SOMMAIRE

David N'GORAN, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

Leçon inaugurale. « *Le motif de la rue en contexte ivoirien. Une institution de la norme et de la transgression* » P. 5- 14

KOUAKOU Konan Séraphin, Maître de conférences à l'Université, Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *Les transgressions phonologiques du nom « coronavirus » par quelques artistes baoulé et usagers de la langue française en côte d'ivoire : étude descriptive et effets de sens* ». p. 15-24

ADOU Amadou Ouattara, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *Approches écologique et énonciative de la norme et de la transgression* ». P. 25-35

Dr DOSSO Tiémoko, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, RCI.

« *De l'adoption à l'adaptation du français dans l'Etat Z'heros ou la guerre des Gaous de Bandaman Maurice* » p. 36-53

Gaye Gbaka Guy Arnaud, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *Déviations de la norme phonético-typographique autour de quelques classes de mots dans les sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi Zaourou : une étude morphosyntaxique* ». P. 54-60

Kassoum KONE, Docteur ès lettres, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *La violence verbale : entre socialité et esthétique fictionnelle dans Allah n'est pas oblige* » p. 61-72

Edmonde Francine Ouindé épouse Yéo, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

L'usage de l'accent dans les écrits universitaires : le cas des étudiants de l'UFHB p. 73-84

N'Da Kouakou Cyrille De Paul YAO, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *La crise de l'assignation du genre grammatical : quand l'usage défie la norme* » P. 85-95

BROU-DAINGUY Marie-Claude, Centre Universitaire d'Études Françaises (CUEF), Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire.

De l'écriture de la norme à la transgression de l'image en bande dessinée: cas des apprenants du FLE. p.96-105

LA CRISE DE L'ASSIGNATION DU GENRE GRAMMATICAL : QUAND L'USAGE DÉFIE LA NORME

N'Da Kouakou Cyrille De Paul YAO

Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Résumé

Cette contribution est une réflexion sur le débat actuel autour du genre grammatical dans la langue française. Elle vise à montrer que les militants de la parité des genres et du respect des droits des minorités (féministes, sexistes, etc.) charrient dans leurs discours de nouvelles pratiques et de nouveaux usages grammaticaux et socio-discursifs qui sonnent la crise de la norme, sous la forme d'un procès inavoué, en ce qui concerne la catégorisation grammaticale du genre. L'article interroge donc les problématiques grammaticales actuelles aux prises avec des usages sociolinguistiques de plus en plus réfractaires à la norme et aux traditions (culturelles, linguistiques, sociales, etc.).

Mots-clés : genre, féminisme, écriture inclusive, transgénérisation, *iel*.

Abstract:

This contribution is a reflection on the current passionate debate about grammatical gender in the French language. It aims to show that the activists of gender parity and respect for minority rights (feminists, sexists, etc.) engage in their discourses with new practices and new grammatical and socio-discursive uses that ring the crisis of the norm, in the form of an unacknowledged lawsuit, regarding the grammatical categorization of gender. The article therefore questions current grammatical issues grappling with sociolinguistic uses that are increasingly refractory to norms and traditions (cultural, linguistic, social, etc.).

Keywords: gender, feminism, inclusive writing, transgenderization, *iel*.

INTRODUCTION

Le genre grammatical suscite, depuis quelques années dans le monde francophone, des débats passionnés entre les conservateurs-gardiens des normes grammaticales accréditées par la tradition linguistique, et les défenseurs de l'égalité entre les genres. M. Arrivé (1997, p. 81) faisait observer que « la catégorie du genre grammatical est sans doute l'une de celles qui ont suscité le plus de curiosités, de toutes parts : philosophes, grammairiens, linguistes, psychanalystes ou simples observateurs du langage et des langues ». Autrement dit, loin d'être confinée dans un champ disciplinaire spécifique, la question du genre grammatical est, par essence, pluridisciplinaire. En effet, si d'un point de vue grammatical, on s'accorde sur le principe que le genre fait partie d'un ensemble d'outils qui permettent de trier les substantifs

pour en distinguer les subdivisions cohérentes, la question de la distribution entre deux ordres (pôles) opposés reste à résoudre. Les revendications actuelles liées à la question du genre, portées, entre autres, par les mouvements féministes et sexistes, sont venues accentuer le débat sur le sujet. Ces mouvements, apparus au tournant des années 70, posaient d'abord une revendication de droits : droit de la femme, droit de vote, droit salarial, droit à l'égalité, droit d'expression, etc., avant de glisser peu à peu vers des revendications identitaires qui prennent appui sur la différenciation des sexes. L'implication d'une telle démarche qui promeut la valorisation de catégories dites minoritaires, prend une tout autre dimension dans le domaine linguistique. En un mot, la question du genre grammatical tend à se confondre à la question du genre social. On parle d'un bouleversement générique, qui met en crise une norme grammaticale qui semblait jusque-là admise. Dans ce contexte, on est en droit de se poser des questions : Quel avenir pour l'aventure de l'écriture inclusive ? N'assistons-nous pas à la marginalisation d'une majorité (minorisation) au profit de la minorité (majorité factuelle) ? À ces questions, l'on pourrait même ajouter : les règles de catégorisation en genre et de féminisation des mots en langue française doivent-elles être reformées au détour de pratiques sociales et d'idéologies nouvelles ? Et surtout quels en sont les enjeux ? Ces questions motivent la présente contribution qui, s'inscrivant dans une double démarche normative et sociodiscursive, se propose d'examiner les différents phénomènes linguistiques induits par les discours autour du genre grammatical et la différenciation des sexes. Une mise au point sommaire sur le fonctionnement de la catégorie du genre grammatical en français sera effectuée avant d'analyser les diverses revendications d'ordre linguistique qui figurent les revendications socio-identitaires.

1. DE LA DOXA DU GENRE GRAMMATICAL : UNE CATÉGORIE CODIFIÉE PAR LA TRADITION LINGUISTIQUE

Le genre grammatical en français est une catégorie grammaticale certes complexe, si l'on s'en tient à ses implications morphosyntaxiques, sémantiques parfois arbitraires et dogmatiques. Toutefois, les exégètes de la langue française l'ont acté suivant des normes canoniques codifiées par la tradition linguistique. Le genre grammatical est essentiellement lié à la catégorie nominale et à ses satellites ou à ses substituts. Autrement dit, il ne concerne pas uniquement les noms, mais s'étend à d'autres classes de mots¹.

1.1. DES VARIATIONS MORPHOSYNTAXIQUES INDUITES PAR LE NOM SES SATELLITES

La grammaire française articule la notion de « genre » autour de la catégorie nominale et des autres constituants de la phrase qui lui sont annexés et/ou avec lesquels elle entretient des relations morphosyntaxiques. En effet, selon la tradition grammaticale, le genre assure une double fonction que Lucy Michel résumait en 2016 en ces termes : « elle constitue à la fois un répartiteur des substantifs et un phénomène morphosyntaxique d'accord » (L. Michel, 2016, p.35). Dans le premier cas, il se présente comme une opération de classification qui instaure

¹ Certaines classes lexicales en plus du nom sont susceptibles d'exprimer un genre : ce sont généralement le pronom, l'adjectif, le déterminant et le participe, plus rarement le verbe et la préposition.

dans la catégorie lexicale des noms un système binaire : noms masculins / noms féminins. Secondairement, il gouverne les règles d'accord au sein du syntagme nominal ou avec les autres classes de mots avec lesquelles le nom entretient des relations morphosyntaxiques.

Un principe fondamental en grammaire française est que le nom transmette le genre, « à l'intérieur du GN, au déterminant et à l'adjectif épithète : **un bon** café/ **une bonne** tisane. » J.C. Pellat, M. Riegel et R. Rioul (2011, p.274). Comme on le constate, c'est le genre du nom qui conditionne l'actualisation du genre des autres membres du groupe nominal (et/ou verbal). Les articles indéfinis **un** et **une** d'une part, et les adjectifs épithètes **bon** et **bonne** d'autre part, sont conditionnés par le genre du nom.

Par ailleurs, en dehors du groupe nominal, le genre grammatical du nom peut également affecter le genre des pronoms personnels, des possessifs ou encore des démonstratifs dans le cadre du phénomène syntaxique de la reprise pronominale ou du système anaphorique. En témoignent les exemples ci-après :

- **Le monde entier** est en butte à de graves crises, **il** enregistre des choses incroyables ;
- **La planète** connaît une crise sanitaire sans précédent, **elle** est frappée de plein fouet par la Covid-19.

Le genre des pronoms anaphoriques **il** et **elle** est imposé par celui des noms **monde** et **planète**.

1.1. DE LA DICHOTOMIE MASCULIN/FEMININ...

La catégorie de genre coïncide avec une distribution qui se construit à partir de diverses oppositions dont l'une des plus marquées est le diptyque masculin/féminin², surtout dans la tradition indo-européenne. Sur cette base, le genre grammatical instaure un régime bipolaire directement en lien avec les rapports de sexes et la dénomination de la personne qu'il s'agisse des noms renvoyant à des animés sexués ou des noms renvoyant à des inanimés : les mots dits « féminins » et les mots dits « masculins ». J.C Pellat, M. Riegel et R. Rioul (2011, p.274) l'attestent en ces termes : « Tout nom est pourvu d'un genre inhérent, masculin ou féminin, une caractéristique qui lui reste attachée même hors emploi ». En d'autres termes, en français, il n'y a pas de nom qui, une fois actualisé, ne relève pas de l'un ou l'autre membre de cette opposition : les noms sont soit féminins (**une mangue**), soit masculin (**un citron**), soit l'un ou l'autre – le cas des noms épïcènes – (**un/une après-midi**), mais dans tous ces cas, entre les deux, il n'y a théoriquement pas d'intersection possible : « Tous les noms ont un genre : masculin ou féminin » (D. Berlion, 2015, p.14).

Cette bicatégorisation nominale, induite par le genre grammatical et surtout la différence des sexes, a des incidences morphologiques, notamment en ce qui concerne les noms dits « variables en genre », c'est-à-dire les noms qui, suivant le contexte, peuvent actualiser l'un ou l'autre genre grammatical. Le principe de ces variations morphosyntaxiques s'articule suivant diverses techniques. Il peut procéder par :

- variation du suffixe pour les noms issus de dérivations (**-ier, -ière ; -er, -ère ; -eur, -euse/oresse ; -teur, -teuse/trice ; -ant, -ante ; -ent, -ente**) ;

² À côté de l'opposition masculin/féminin, le genre grammatical est régi aussi par d'autres oppositions comme : humain/non humain, animé/inanimé et personnel/non personnel.

- par l'adjonction d'un suffixe dans le passage du masculin au féminin (*prince, princesse ; maître, maîtresse*) ;
- variation flexionnelle de l'article uniquement (*le/la, un/une, son/sa, etc.*), lorsque le nom est épïcène (*judge, pianiste, linguiste, etc.*) ;
- variation flexionnelle, cette fois généralement par adjonction ou soustraction d'un -e final avec, parfois, articulation et redoublement de la consonne finale (*chat/chatte, chien/chienne, lion/lionne, etc.*).

Comme on le voit, ces faits de dérivation consacrent le lieu où la distinction féminin /masculin prend tout son sens et son intérêt en soutenant, en arrière-plan, un discours non pas spécifiquement de genre mais de différence de sexes. De fait, comme l'explique André Martinet, la convocation d'un suffixe en soi-même, par exemple pour désigner le féminin (*patron-ne*), tout autant que la différenciation pronominale « n'implique en rien l'existence d'un genre mais, le choix offert de préciser, si besoin est, le sexe de l'être en question [...] L'existence d'un suffixe de dérivation des noms d'agent de sexe féminin est tout autre chose que celle d'un genre grammatical marqué par un accord de l'adjectif » (Martinet, 1956, p.112).

Pour insidieux que cela paraisse, un tel postulat tente de situer une frontière entre l'inflexion de sexe et la satisfaction d'accord induit par le prédicat du genre. Pour André Martinet, en effet, dans sa rigueur le genre n'est convoqué que pour des questions d'accord (pour lui les faits de dérivation étant différents de ceux d'accord) et des besoins de communication (visée fonctionnelle) sauf dans le cas des pronoms où la distinction féminin/masculin revendique une « utilité linguistique », même si le niveau extralinguistique exprime toujours une opposition entre les sexes.

En substance, la stabilisation des discours et autres théories sur la catégorie grammaticale du genre en français est une vérité linguistique factuelle qui genre reste soumise à une différenciation des sexes, et une exigence classificatoire répondant à des enjeux communicationnel et fonctionnel. C'est à la même conclusion que parvenait M. Arrivé déjà en 1997 quand il faisait remarquer que « les francophones vivent dans un univers linguistique où les noms sont répartis en deux genres. Ces deux genres sont désignés, traditionnellement, par les adjectifs masculin et féminin, qui font allusion, de façon aussi explicite que possible, à la différence sexuelle » (M. Arrivé, 1997, p.82). Dans cette approche, le niveau fonctionnel montre que la distribution par opposition, accorde une importance plus grande (valorisation ?) à la catégorie masculine

1.2. ...À UNE PRÉÉMINENCE DISCRIMINATOIRE DU MASCULIN

La structuration et la compréhension sociale du genre inscrit, un régime de hiérarchisation qui tend bien souvent à intégrer le féminin comme inférieur ou moins accompli que son alter masculin. Si ces considérations sociobiologiques sont de plus en plus éprouvées par les revendications féministes, elles régulent encore nos modes de pensée, de compréhension et d'expression du monde et des rapports de genre. À ce propos, la théorie du genre grammatical en français laisse apparaître une asymétrie entre le masculin et le féminin. En un mot, elle

consacre la primauté du masculin. Ainsi, lorsque deux noms de genres différents sont caractérisés par un adjectif qualificatif, celui-ci s'accorde au masculin pluriel (J.C. Pellat, M. Riegel et R. Rioul, 2011, p. 611). C'est le cas dans les énoncés suivants :

- **P1** : *La mangue et le citron sont des fruits tropicaux, ils s'exportent en Europe*
- **P2** : *Cette mangue et ce citron sont bien mûrs.*

Dans ces exemples, le pronom anaphorique *ils* dans P1 tout autant que le participe mûrs dans P2 reçoivent arbitrairement leur genre grammatical du nom masculin **citron**.

A l'analyse, il en résulte une minoration du « féminin » au profit du « masculin » ; si ce n'est son effacement purement qui fait conclure que, dans la tradition linguistique française, le genre masculin prédomine. En bout de ligne, une telle démarche finit par consacrer le masculin comme une catégorie grammaticale de référence, ou une sorte de « protographe » qui permet de dénommer indifféremment du sexe. J.C. Pellat, M. Riegel et R. Rioul en parlent comme la « la forme non marquée du point de vue du genre », donc une valeur générique première. De la sorte la catégorie du féminin est comprise par opposition à celle du masculin. D'ailleurs, la forme féminine des noms variables en genre se construit à partir de la forme masculine : *chien / chienne, chat / chatte*. L'affirmation est que les différents usages du genre, aussi bien sociologiques que linguistiques, tendent à subordonner le féminin au masculin ou à le faire disparaître pour arquer la valeur de protographe de la catégorie du masculin. Cette lecture est partagée par J.C. Pellat, M. Riegel et R. Rioul qui expliquent que dans la relation entre masculin et féminin, « l'opposition est généralement neutralisée au profit du nom masculin lorsqu'il entend désigner l'espèce entière sans distinction de sexe » (J.C. Pellat, M. Riegel et R. Rioul, 2011, p. 331). Par exemple, le nom *homme*, dans le sens générique du terme, renvoie aussi bien à l'homme en tant que mâle qu'à la femme en tant qu'espèce. Pourquoi une telle préférence ? Au-delà, cette préoccupation soulève un enjeu plus important qui réinterroge l'intérêt et la logique même du genre en tant que catégorie grammaticale.

Rappelons que pour Antoine Meillet, « le genre grammatical est l'une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendues » (A. Meillet, 1921). D'un point de vue sémantique, il est immotivé et la distinction féminin/masculin, « totalement dénuée de sens ». On en déduit que prédominance du masculin sur le féminin le serait encore moins ? Pourtant, la classification bipartite du nom en langue française, ainsi que les règles morphosyntaxiques qui en résultent, sont accréditées par les ouvrages de grammaire descriptive à usage scolaire et/ou universitaire et surtout par l'Académie française.

Relativement à la prédominance du masculin, L. Michel (2016, p.139) donne les raisons qui fondent l'argumentaire de l'Académie française :

Pour désigner les qualités communes aux deux sexes, il a fallu qu'à l'un des deux genres soit conférée une valeur générique afin qu'il puisse neutraliser la différence entre les sexes. L'héritage latin a opté pour le masculin. » (Académie 2014) [...]
Ainsi le « masculin-neutre », en endossant un des rôles supposément attribués au

neutre latin, est validé comme forme hyperonymique. C'est sur ce bagage grammatical que s'appuie l'Académie pour expliquer, par le seul renvoi à l'« héritage latin », la dissymétrie entre les deux manifestations du genre grammatical. Dans cette assertion, le latin est présenté comme l'unique matrice de la langue française, qui expliquerait à elle seule la prédominance du masculin et permettrait de l'asseoir définitivement comme intrinsèque à la langue française.

À la lumière de cette assertion, on comprend que la position de la gardienne de la langue française, quoiqu'arbitraire n'est pas discriminatoire étant donné qu'elle fonde sa décision sur des considérations étymologiques. La langue française étant « fille du latin », il est tout à fait logique, de notre point de vue, de s'y référer pour résoudre les difficultés morphosyntaxiques inhérentes à son fonctionnement. En clair, l'argument se fonderait sur « l'explicitation de la supériorité des hommes sur les femmes, mais bien plutôt comme un classement en masculin de l'indifférencié et en féminin du spécifique » (C. Mathieu, 2007, 67). Et à la pratique, l'Académie française n'a pas été désavouée par les usagers de la langue française, bien au contraire, du moins jusqu'à l'exacerbation des mouvements luttes de pouvoir (féminisme, et autres mouvements de défense des droits de la femme)³.

De fait, de plus en plus de travaux, remis récemment au goût du jour, s'insurgent contre cette réflexion arguant que « loin d'avoir accepté passivement la répartition latine, le français au contraire l'aurait remaniée chaque fois que cela lui semblait nécessaire, c'est-à-dire chaque fois que la répartition s'éloignait trop de l'esprit national », pour reprendre une explication de Cécile Mathieu à propos des postulats de Damourette et Pichon sur l'origine du genre féminin dans la langue française⁴. L'exemple du terme « *mer* », qui passe directement du neutre latin au féminin en français leur sert de base d'illustration, rapporte-t-elle. C'est dire que la prédominance en français du processus métaphorique est illustrée alors par le découpage des substances, non plus en choses inanimées, ou animées, mais selon la coupure sexuelle : féminin, masculin » sociologiquement motivée qui a viré au fil du temps à une domination masculine.

2. UNE REMISE EN CAUSE DES ACQUIS LINGUISTIQUES

L'attribution ou la distribution du genre est directement liée à la reconstruction de l'espace sémantique qui, dans la langue française, organise les représentations et les rôles sociaux des sexes. En se fondant sur une explication de Patrizia Violi, on note qu'en général, « la modalité de l'investissement symbolique sur ces objets saillants, c'est-à-dire leur attribution d'un principe féminin ou masculin, peut varier, mais l'opposition entre les deux termes reste toujours » (P. Violi, 1987 : 26). Ainsi, les notes de discordance et de contestation

³ Il apparaît, en effet, c'est une hypothèse de travail, que l'intensification des contestations de ce qui semblait des acquis de la linguistique suit la même trajectoire que les luttes féministes qui surdétermine la question du genre avec une confusion classique tendant à confondre, dans la définition traditionnelle du genre, les références sexuelles et les comportements des unités linguistiques.

⁴ Lire à ce propos, Cécile Mathieu, 2007, « sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique », *La Linguistique*, n°2, vol 43, Presse Universitaire de France, pp.57-72. On s'intéressera particulièrement à la section « Analyse psychologique de la sexuisemblance ».

au sujet de la prééminence du genre masculin apparaissent assez récentes. Lucy Michel fait correspondre leur persistance avec la montée de certains linguistes d'obédience féministes⁵ et anti-patriarcale au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Aussi essentialiste qu'elle paraisse, cette lecture transparaisait, déjà en 1987, dans les postulats de Patrizia Violi sur « les origines du genre grammaticale » :

Il semble que [...] là où il s'est produit une transformation de genre, celle-ci n'ait été ni contingente, ni arbitraire, mais se soit accompagnée d'une évolution plus profonde et complexe de paradigmes culturels [ainsi dans les cultures et langues] le changement de genre se serait produit parallèlement à l'évolution de la société dans le sens patriarcal (P. Violi, 1987 : 26).

Pour autant, loin de se réduire à de simples positionnements idéologiques, des arguments heuristiques et épistémologiques existent bien, dans le sillage des *gender studies*, pour étayer ce militantisme qui suggère une parité du genre. Surfant sur le point de vue grammatical, trois facteurs nous intéressent particulièrement. Il s'agit respectivement de la féminisation des noms de métiers, de fonctions, des grades ou des titres (l'hétéro-générique), du jeu de la substitution ou l'effacement des principes de distinction entre le genre et, en dernière analyse, d'une perspective morphosémantique qui intègre un neuvième pronom personnel français, ou d'un dixième selon qu'on les classe en nombre et/ou en genre (perspective trans-générique).

La réflexion décline ici une orientation historique qui réévalue le problème d'une distribution du masculin, du féminin ou d'une neutralité quelconque à l'aune du jeu de guerre des sexes. Cela amène à conjecturer que ces revendications grammaticales, qu'on le veuille ou non, qu'on leur trouve des liens ou pas, posent aussi, en arrière-plan, des revendications sociobiologiques d'ordre sexuel et identitaire telles que conduites par les différents mouvements de luttes égalitaires émergés depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Cela peut-être un des axes importants que ne saurait éluder les problématiques grammaticales actuelles. En clair, notre postulat dans ce débat est qu'il est difficile, en effet, de séparer la réalité des marques formelles linguistiques induites par la problématique du genre et les traits de caractères masculin et féminin qui reposent, eux, sur une économie du sexe. Donc, l'évolution, l'apparition de ses hésitations dans le genre grammatical, aux mêmes époques demande de s'interroger sur un parallèle établi avec les revendications sociobiologiques actuelles. En filigrane, il s'agit de montrer que les revendications de genre grammatical sont des prétextes pour soumettre le genre à une sorte de guerre de sexes articulée autour de trois paradigmes : l'hétérosexualité, à l'homosexualité, et à la transsexualité. La correspondance avec l'analyse du genre grammatical et les caractères sexuels actualise une orientation lexicale qui part d'une posture hétéro-générique à une orientation trans-générique avec la naissance du pronom personnel neutre « iel ».

2.1. DE LA FEMINISATION DES NOMS DE PROFESSION

⁵ On renvoie le lecteur à la thèse de Lucy Michel, « Relation entre genre grammatical et dénomination en langue française, approches sémantiques », 2016, Université de Bourgogne, 504 p. Elle consacre des chapitres entiers sur la question.

La féminisation consiste à ajouter une flexion qui correspond à une marque morphologique du féminin, à un nom, un déterminant ou un adjectif. Appliquée aux noms de fonctions, de titres et de grades, elle fait apparaître des contraintes internes à la langue française qu'il n'est pas possible d'ignorer. Une tentative de résolution de cette problématique pourrait tirer profit de quelques pistes offertes par les luttes féministes et l'effondrement des grands ordres de pensées dominantes qui font fondre les grandes catégorisations sociales amenant ainsi à un discours de liberté (« libre dire », de « libre faire » de « libre regards ») et qui donne lieu à des postulations diverses. En effet, le combat féministe relève d'une prise de conscience de la femme de son importance et de la nécessité pour elle d'une affirmation de soi au lendemain de la deuxième guerre mondiale⁶. Elle se serait rendue compte qu'elle peut assumer des tâches et responsabilités d'homme, qu'elle peut (ou doit) exister, non plus dans l'ombre, mais à côté de son alter masculin. De là, s'engage une lutte qui prend plusieurs formes au nombre desquelles la féminisation des noms de profession. En bout de ligne, cette politique linguistique répondrait alors à une logique de visibilité du sujet féminin dans la vie publique et professionnelle. À ce propos, les conclusions de Marie-Ève Arbour et Hélène de Nayves sont sans équivoque. Dans le discours introductif de leur article intitulé « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », elles soutiennent, en effet, que

La féminisation linguistique s'inscrit et prend son essor dans le mouvement féministe nord-américain des années 1970-1980 [...] Le fait que des emplois autrefois réservés aux hommes se sont ouverts aux femmes engendre un nouveau besoin : créer des appellations d'emploi au féminin et accorder une visibilité égale aux femmes et aux hommes dans les textes (Arbour et Nayves, 2014, p. 31).

Du point de vue normatif, le Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre publié en 1994, donne les règles de féminisation des noms de profession. M.A. Paveau (2002, p126) répertorie trois types de féminisation qui se concentrent sur les règles morphologiques suivantes :

- 1^{er} cas : lorsque le nom masculin se termine par une voyelle, il lui est adjoint un *-e* final comme c'est le cas de « une députée, une apprentie ». Dans le cas où le mot au masculin se termine déjà par un *-e* (comme dans un contremaître, un diplomate, une architecte, une ministre), par *-a* ou par *-o* le principe de l'adjonction ne se pose plus comme l'atteste l'exemple de « une dactylo, une imprésario, une gendarme ». Ici seule le déterminant est féminisé pour indiquer le caractère féminin du sujet en question

- 2^{ème} cas : lorsque le nom masculin est terminé par une consonne, on lui adjoint un *-e* final. Exemples :

une artisane, une experte, une cuistote, une croupière, une dépanneuse, une doyenne, une maréchale-ferrante, une entraîneuse, une lieutenant, une amirale, une colonelle,

⁶ Le phénomène de féminisation a eu de l'ampleur au XIX^e siècle, avec l'avènement de l'âge industriel. Celui-ci s'est accéléré au début du XX^e siècle par le fait des contraintes liées aux progrès de l'instruction, aux nécessités sociales occasionnées par le premier conflit mondial qui ont amené les femmes à exercer des activités jusqu'alors réservées aux hommes.

une aspirante, une plantonne, une pompière, une consule, une principale, une maçonnerie, une préfète, une cafetière, une cheminote, une jardinière, une sacristine, une sapeuse, une soldate, une trapeuse).

On enregistre, à côté des noms sus-énumérés, des cas particuliers. Ce sont :

une chef, une mannequin, une marin, une médecin, une proviseur, une quartier-maître.

- 3^{ème} cas : cette structuration concerne les noms qui se terminent par *-eur*, qui se féminisent en *-euse*.

Exemples :

Un carreleur → une carreleuse

Un chauffeur → une chauffeuse

Un contrôleur → une contrôleuse

Un procureur → une procureur ».

Dans ce cas de figure, si le nom se termine par *-teur*, il se décline en *-teuse* quand il existe un verbe correspondant (une acheteuse, rapporteuse, toiletteuse) ou en *-trice* quand il n'existe pas de verbe correspondant ou quand le verbe ne comporte pas de *-t* dans sa terminaison (apparitrice, rédactrice, rectrice),

Relativement aux règles syntaxiques, M.A. Paveau (2004 : 126) conseille de recourir systématiquement aux déterminants féminins (*une comptable, une présidente, une agente de change*) et d'accorder automatiquement les adjectifs et participes avec le substantif : une conseillère principale, une contrôleuse adjointe, une ingénieure technicienne, une présidente-directrice générale, une Première ministre, une Haute-commissaire. Dans le principe, l'on serait passé d'une manière de désigner fondée sur l'homogénéité (masculin comme proto-genre ou valeur générique consacré) à diverses innovations lexicales fondées sur des oppositions formelles ou des différences sexuelles et dont la prise en compte met en jeu ce que l'on appellerait une grammaire de l'hétéro. Dans ce sens, les règles de différenciation élaborées par l'Académie Française s'accompagnent de recommandations qui traduisent expressivement la différenciation surtout si la cible est constituée possiblement d'hommes et de femmes. Dans le cas d'une offre de compétence, par exemple, il serait indiqué, en effet, de faire figurer la forme féminine en entier aux côtés de la forme masculine pour marquer le caractère général (en termes de genre) des acteurs recherchés. On dira ainsi : « on recrute *un mécanicien* ou *une mécanicienne* », et ne pas abuser de l'emploi générique des termes masculins, même si ceux-ci ne sont pas perçus comme désignant nécessairement des hommes (en tant que genre spécifique), autant de mécanismes mis en place pour intégrer dans la langue française des unités lexicales consacrant la différenciation des êtres masculins et des êtres féminins.

Ce rappel de principe, suggère, dans une certaine mesure, un repositionnement du féminin là où un discours social machiste avait voulu masculiniser la tendance. On dirait que la démarche conjugue certes un besoin de réajuster les désignations ou les façons de nommer

(niveau linguistique)⁷, mais elle actualise aussi une question de droit d'exister de la femme (niveau politico-social). De fait, en suivant notre démarche qui tente de superposer les contestations de la distribution binaire des sexes et les confusions dans les déterminations grammaticales, l'on pourrait observer que ce désir de revendiquer une identité féminine remarquable, au-delà de la différenciation veut soumettre la langue à un mode d'être hétérogénéique pour ne pas dire hétérosexuel sociologiquement structuré. Rappelons que c'est un principe de base de la linguistique que les faits de langue soient rattachés à une vision du monde. Cécile Mathieu rapporte, à ce propos, le point de vue sans équivoque de Humboldt et Leibniz. Pour ces derniers, écrit-elle « une langue est le reflet de la pensée d'un peuple [De la sorte] ils estimèrent que le genre en français était bien la preuve de l'importance de la sexualité au sein de la civilisation française » (C. Mathieu, 2007, 65). Ainsi quand la femme est devenue une identité remarquable, les modes de langage devraient aussi se réajuster à son nouveau statut en structurant des lexiques, sur l'axe paradigmatique, pour dire son identité singulière. Ainsi, a-t-on les noms comme « *inventeure* », « *chirurgienne* », « *commandante* » ou, plus souvent, des substantifs féminisés par l'intermédiaire du suffixe « *-esse* », comme dans *venderesse*, *mairresse*, *chanteresse* ou *devineresse*, *doctoresse*⁸. Ces formes pourraient sembler incongrues, mais leur motivation linguistique obéit à une logique de monstration ; corriger « l'invisibilisation des femmes dans des domaines majoritairement masculins » (M-È. Arbour, 2014).

Dans la perspective d'une évolution grammaticale, on se rend compte que, de plus en plus, le terme masculin fonctionne tel un épïcène (comme *maire*, *ministre*, *garde des sceaux*, *philosophe*, employés avec un article féminin ou masculin) ou générique (*docteur*, *ambassadeur*) tandis que le terme féminin tend à être confiné plus comme marqueur de genre et d'accentuation de la différence sexuelle que d'égalité. Partant de ce constat, une certaine lecture laisse supposer que si, dans un premier temps, les femmes se sont accommodées des appellations génériques masculines, c'est parce qu'elles avaient à cœur de marquer, dans la dénomination de leur métier, l'égalité de compétence et de mérite avec les hommes, qui avait permis ce qu'elles regardaient comme une conquête (démarche castration inavouée). Désormais, les identités ne sont marquées que par le déterminant. Autrement dit, dans un contexte morphologique spécifique, la différence entre les formes masculine et féminine est formellement neutralisée, au profit d'une seule forme où il n'y a que le déterminant qui les distingue. C'est le cas des noms suivants : l'amie/l'ami, *un/une* *agiographe*, *la/le* *psychologue*, *un/une* *collègue*, *la/le* *diplomate*, *la/le* *gestionnaire*, *un/une* *comptable*, *un/une* *élève*, *un/une* *enfant*. *la/le* *Directeur*, *la/le* *professeur*, *la/le* *militaire*, *une/un* *pianiste*, *une/un* *chef*, *une/un* *sans-abri*⁹... « *Le* » ou « *la* », tout semble reposer sur une différence sexuelle « qui fonde notre perception physique et [qui] est présente dans l'articulation profonde du sens et de la

⁷ Nommer c'est appeler à l'existence.

⁸ Il convient toutefois de noter à ce stade toutefois qu'un certain nombre de formes féminines a été rapidement abandonné par l'usage. C'est le cas du terme « *peintresse* ». Employé au début du XIII^e siècle dans le sens d'« épouse d'un peintre », il désigne du XVI^e au XVIII^e siècle une femme qui pratique la peinture (avec une éclipse au XVII^e siècle, où l'on disait plutôt : « *la* *peintre* »), avant de tomber en désuétude au XIX^e siècle.

⁹ Une contribution de Pierre Ropert publiée sur le site internet de Radio France Culture rapporte qu'environ la moitié des noms désignant les titres des humains sont du genre indifférencié, comme « *journaliste* », « *maire* » ou « *juge* ». Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/pourquoi-n-existe-t-il-pas-de-genre-neutre-en-francais-2346210>.

grammaire. La façon dont le genre s'exprime montre la réduction d'un des deux termes » (P. Violi, 1987 : 32). Une telle lecture ouvre déjà des perspectives pour le passage d'une revendication d'égalité de genre à un discours de substitution indifférenciée

On retient que la tendance à la féminisation s'est accentuée dans une proportion importante au cours de la dernière décennie. Lutte de reconnaissance de l'être au monde du féminin ou redynamisation de la langue française, si l'argument de l'égalité des sexes peut se défendre, la nouvelle tendance veut dépasser cette castration symbolique (la femme se fait désigner par un titre masculin) en préférant les appellations qui font droit à la différence.

2.2. VERS UNE DISTRIBUTION INDIFFÉRENCIÉE DE LA DÉTERMINATION GRAMMATICALE

Les tensions apparues ces dernières décennies dans la catégorisation grammaticale à propos de la distribution féminin/masculin dépassent de plus en plus la dimension des êtres animés pour impliquer celle des inanimés en subsumant à la valeur linguistique du « neutre » une attitude de liberté (au sens pragmatique du terme) qui tend à employer pour certains noms une détermination indifférenciée, c'est-à-dire un « le » au lieu d'un « la » et vice-versa, suivant une motivation linguistique qui reste encore à définir. Tout se passe comme si l'on attribuait un sexe à des objets inerte. Mais ce qui pourrait paraître ici comme un défaut de rigueur ou une défiance de la norme amène à réévaluer notre perception de la réalité ainsi que notre façon de catégoriser notre vision du monde surtout à cette époque où l'on peine à figurer avec précision les catégories du « féminin » et du « masculin », tant les limites entre ces types génériques s'éclatent aujourd'hui. En clair, les hésitations dans le genre grammatical résulteraient de confusions dans l'articulation sociale des genres. Car, comme l'explique Cécile Mathieu, « les langues se trouva[nt] déterminées par la vision du monde, et la conception du masculin et du féminin était donc affaire de représentations collectives » (C. Mathieu, 2007, 59).

D'un point de vue énonciatif, la distribution indifférenciée du genre grammatical fonctionne sur la base d'une substitution d'un féminin par un masculin de façon indifférenciée, fondée non plus sur la règle ou la norme, mais sur la sensibilité du locuteur, du sujet parlant. Un locuteur pourrait donc désormais dire un « le » ou un « la » suivant que sa sensibilité le commande ou en se fondant sur une certaine « motivation linguistique », au sens où l'emploi des sciences du langage, c'est-à-dire « *le fait qu'on puisse essayer de donner du sens, à partir de la forme* » (P. Ropert, 2020). Les récentes controverses autour de la détermination de l'acronyme covid en disent long et situent clairement l'enjeu du débat. « Doit-on dire le covid ou la covid ? », s'interrogeait à juste titre Pierre Ropert dans une émission du même titre diffusée sur France Culture en mai 2020. Mieux, peut-on employer indifféremment les deux formes (le/la) comme cela est d'usage actuellement dans les différents milieux francophones ?

En effet, dès l'apparition du mot alors que l'usage courant attribue au terme un genre masculin, qui semblait faire consensus même dans le milieu médical, la communauté scientifique arrive plus tard après¹⁰ pour trancher la question en se prononçant pour un usage

¹⁰ Le terme COVID-19 (de coronavirus disease 2019) est la désignation officielle retenue en février 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Académie française a rendu un avis préconisant le genre féminin tardivement, le 9 mai 2020 alors que la majorité des usagers de la langue s'était familiarisée avec l'emploi au

au féminin. Rappelons ici les déclarations des deux organismes de législation, compétentes en la matière notamment l'Académie française et l'Office québécoise de la langue française :

On constate une hésitation dans le genre attribué au terme COVID-19, probablement à cause de la confusion entre la dénomination du virus (SARS-CoV-2, masculin) et celle de la maladie (COVID-19, féminin). Les sigles étrangers prennent généralement le genre qu'aurait en français le mot de base qui les compose (voir, à ce sujet, l'article de la Banque de dépannage linguistique intitulé Déterminant devant le sigle). En vertu de cette règle, COVID-19 est de genre féminin, car dans la forme longue du terme français, maladie à coronavirus 2019, le mot de base est maladie (OQLF, Fiche terminologique, mars 2020).

Covid est l'acronyme de corona virus disease, et les sigles et acronymes ont le genre du nom qui constitue le noyau du syntagme dont ils sont une abréviation. On dit ainsi la S.N.C.F. (Société nationale des chemins de fer) parce que le noyau de ce groupe, société, est un nom féminin, mais le C.I.O. (Comité international olympique), parce que le noyau, comité, est un nom masculin. Quand ce syntagme est composé de mots étrangers, le même principe s'applique. On distingue ainsi le FBI, Federal Bureau of Investigation, « Bureau fédéral d'enquête », de la CIA, Central Intelligence Agency, « Agence centrale de renseignement », puisque dans un cas on traduit le mot noyau par un nom masculin, bureau, et dans l'autre, par un nom féminin, agence (Académie française, mai 2020).

À l'observation, ces deux sorties institutionnelles, n'ont pas réussi à convaincre ou à imposer (ou peut-être pas réussi à vulgariser ?) ce qui apparaît ici comme l'application d'un principe normatif puisqu'une importante communauté francophone¹¹ emploie encore « le covid-19 » au lieu de « la covid-19 ». Devant un tel constat on est en droit de questionner les fondements de cette défiance. *Le covid* ou *La covid*, pourquoi jusqu'à ce jour les deux variantes sont en concurrence alors que les institutions de légitimation au plus haut niveau, garantes du bon usage, ont tranché en faveur de la catégorisation féminine du mot. Pourquoi l'on n'est pas gêné non plus de dire *Le covid* ? Mieux sur la base de quel principe l'on a affublé dès le départ un genre masculin à cet acronyme ?

Pour répondre à ce questionnement, notre analyse convoque deux points théoriques qui tentent de lire le genre nominal à partir de la motivation du signe et de son référent. Le premier apparaît vers la fin du XIXe siècle sous l'impulsion de Michel Bréal (1882) et sera complété au début du XXe siècle par Antoine Meillet dans ce qu'il appelle une « grammaire comparée ». Se fondant sur une démarche diachronique, cette théorie invoque un processus anthropomorphisant par lequel des réalités inanimées se sont vu doter symboliquement de sexes pour justifier leur étiquetage générique. Pour Bréal, en effet,

masculin de « Covid-19 ». Et puisque le masculin commençait à s'imposer à l'usage lorsqu'il était question de COVID-19, le changement de cap peine à se faire.

¹¹ En dehors de la francophonie canadienne qui emploie le féminin, presque le reste de la francophonie lui préfère le masculin en violation de la règle grammaticale. Alors l'on s'interroge : Qui gouverne encore la langue ? L'institution ou les usagers ? <https://www.letelegramme.fr/france/le-la-covid-reouvrir-ou-rouvrir-les-lecons-de-grammaire-du-coronavirus-20-05-2020-125>.

Si les hommes avaient d'abord distingué le sexe des êtres vivants, ils en avaient attribué un aux objets inertes par un mouvement anthropomorphisant [Ainsi, l'opposition masculin/féminin] témoignait des croyances animistes des anciens peuples indoeuropéens qui avaient attribué un sexe à des objets inanimés tels que l'eau, le feu, le soleil, la lune, l'étoile, le jour, la nuit... (C. Mathieu, 2007, pp.58-59).

On en déduit que c'est le groupe social qui dès l'origine forge la distribution des genres des substantifs sur la base d'une coupure sexuelle intégrée par le collectif et qui tente de faire correspondre les traits des objets inertes avec les caractères historiquement reconnus aux différents sexes. C'est ce que confirme plus tard Meillet qui observe que « certains couples tels que l'eau et le feu, le soleil et la lune, le pied et la main, dont les genres différaient d'une langue à l'autre, semblaient offrir la régularité d'une opposition sexuelle (être féminin/être masculin) et permettaient de faire l'hypothèse de l'existence au sein de ces peuples, de la conception de la coupure sexuelle » (C. Mathieu, 2007, p.59).

La seconde postulation théorique se retrouve chez Jacques Damourette et Édouard Pichon. Elle opère à partir d'un dépassement de la lecture historicisante et diachronique de Bréal et Meillet pour introduire une démarche plutôt synchronique du genre inspirée d'une pensée idiomatique française (la façon dont la société française conçoit le caractère féminin). Leur lecture part du constat que les Français ont tendance à « féminiser » trois groupes de substantifs : « 1 / Tout ce qui est en train de subir une activité exogène ; 2 / tout ce qui évoque une fécondité sans variété ; 3 / toutes les substances immatérielles conçues comme purement abstraites en dehors d'aucun procès actuel. »¹² À l'analyse, trois termes résument cette métaphore sexuelle du féminin : Passivité, fertilité ou fécondité et caractère abscons. Aussi ajoutent-ils « la femme est passive, elle est essentiellement une mère pondeuse, [avec] ces qualités abstraites [...] sorte de puissances-mères »¹³. Voilà qui répond à une question fondamentale soulevée par ce point (pourquoi a-t-on affublé dès le départ un genre masculin à cet acronyme ?). Sans doute, anthropomorphisée, la notion ne correspondait pas avec la représentation mentale que les locuteurs français se faisaient du féminin. C'est une hypothèse de travail qui trouve sa résolution dans la catégorisation de Jacques Damourette et Édouard Pichon

L'infection ayant été perçue comme virulente (non-passive), destructrice, voire apocalyptique (non créatrice de vie) et dénué de toute fonction génésiaque (fécondité), bref toute considération qui l'éloigne de la douceur du féminin et qui favoriserait sa masculinisation dans le langage.

En substance, la crise du genre ou plus exactement l'essoufflement des grands principes de distribution des identités sexuelles et des caractères qui leur sont attachés entraîne une confusion dans la détermination des mots. Dans le langage, comme d'ailleurs a pu le montrer les luttes homosexuelles, les limites du féminin et du masculin sont de plus poreuses. Elles tendent même à se confondre.

2.3. TRANS-GENERICITE OU L'ARGUMENT DE LA NEUTRALISATION DU GENRE

¹² Édouard Pichon, « À l'Aise dans la civilisation », *Revue française de Psychanalyse*, t. X, n°1, 1938, p. 32.

¹³ *Idem.*

Dans le prolongement des revendications de la féminisation d'éléments linguistiques et grammaticaux, ces deux dernières décennies ont fait apparaître une exacerbation des appels de « *neutrisation* » invoquant une distribution arbitraire et excursionniste des identités sexuelles. Ce positionnement intermédiaire est celui des personnes se disant revendiquer un positionnement identitaire remettant en question le binarisme « homme-femme », car, comme l'explique Michela Marzano (2016)

Aujourd'hui, on a tendance à identifier le sexe biologique à un ensemble des caractéristiques biologiques comme les chromosomes (XX pour les femmes, XY pour les hommes), les organes génitaux (dont le vagin pour les femmes et le pénis pour l'homme), les hormones (une proportion plus importante d'œstrogènes pour les femmes, de testostérone pour les hommes). Et pourtant, il y a aussi certaines données qui semblent brouiller les frontières : certains hommes sont pourvus de deux chromosomes X tout comme il y a des femmes avec un chromosome Y ; certains individus naissent avec des organes sexuels indifférenciés, à la fois féminins et masculins, etc. (M. Marzano, 2007, pp. 214-215)

Ce constat situe un malaise profond dans la détermination du genre au sens identitaire du terme. À tout le moins, il laisse apparaître un genre de l'entre-deux, un troisième dirions-nous, qui demande à être pris en compte à la fois dans la compréhension du corps et dans les différents modes de langage. C'est ce que Anne Fausto-Sterling confirme dans ce qu'elle appelle « la dualité des sexes à l'épreuve de la science ». Pour elle, en effet,

Si le mâle et la femelle se situent aux deux extrémités d'un continuum biologique, il existe bien d'autres corps [...] qui mêlent à l'évidence des éléments anatomiques attribués par convention aux hommes et aux femmes. Il y a de profondes implications à argumenter en faveur d'un continuum sexuel. Si la nature nous offre réellement davantage que deux sexes, il s'ensuit que nos notions actuelles de masculinité et de féminité sont des concepts culturels [...] De fait, nous avons instauré la dichotomie homme/femme à un âge de plus en plus précoce (A. Fausto-Sterling, 2012, p.52)

L'implication linguistique et grammaticale de ces affirmations est que, pour les tenants de cette dernière branche, la dichotomie pronominale il/elle qui détermine respectivement le « masculin » et le « féminin » ne suffit plus à traduire toute la réalité des corps et des identités. Il faut donc rompre avec cette classification binaire et trouver des formes de langage pour traduire et déterminer ceux qu'il convient maintenant d'appeler les identités trans (transsexualité, transgenre). On ne perd pas de vue que de plus en plus le genre grammatical et le genre sexuel se superposent, voire se confondent, si bien que les luttes des identités sexuelles impactent directement la détermination du genre grammaticale. Cécile Mathieu évoque une lecture « de la vision du monde corrélée aux faits de langue » (C. Mathieu, 2007, 58).

Dans ce sens, l'avènement du neuvième pronom IEL, à la fois féminin et masculin, disons neutre, pourrait justifier une démarche¹⁴ qui tente d'intégrer et de « normaliser » une identité sexuelle située dans une sorte de (con)fusion des sexes. Pierre Ropert situe le ressort de cette récente création grammaticale en ces termes :

¹⁴ <https://www.orthographiq.com/blog/le-pronom-non-genre-iel-integre-au-robot>.

"Iel", c'est-à-dire la contraction des mots "il" et "elle", a pour vocation de désigner une personne dont on ignore le genre, ou bien qui ne souhaite pas se voir attribuer un genre qui soit masculin ou féminin. En somme, son objectif est de proposer une troisième voie, en proposant un pronom neutre. Cette possibilité d'un genre neutre affranchi du masculin et du féminin (P. Ropert, 2021)

En clair, ce nouveau pronom personnel décloisonne ainsi les compartiments de genre qui se distribuent en genre féminin et en genre masculin. IEL désigne indifféremment un homme et une femme ou, toute personne possédant des traits de caractères des deux sexes. On pourrait parler d'un pronom hermaphrodite qui s'adosse et prend modèle sur les pratiques qui ont cours dans les sociétés humaines aujourd'hui avec la percée des mouvements LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres). Dans tous les cas, si l'opportunité de ce pronom personnel suscite encore des interrogations, il est bien évident qu'au niveau fonctionnel et pragmatique, il occupe le même paradigme sémantique que le préfixe *trans-* qui sert à désigner cette catégorie d'individus dont l'identité sociale n'est adossée à aucun sexe précis spécifiquement, sinon au deux à la fois autorisant, au niveau grammatical, une double possibilité d'accord suivant les sensibilités du locuteur. Exemples :

« **Iel** est venu. »

« **Iel** est venue. »

En définitive, "*Iel*" se présente comme un pronom neutre, à tout le moins, un pronom à valeur inclusive de la troisième personne. Pronom non-discriminatoire, *iel* s'utilise en français à la place de "il" ou de "elle", soit pour désigner une personne dont on ne connaît pas le genre, soit pour désigner une personne non binaire (qui ne se considère ni comme un homme, ni comme une femme) avec à l'appui le droit inaliénable d'exister à côté des hommes et des femmes, dans une posture égalitaire. Avec les données sociales qui modélisent et modalisent désormais la société, les systèmes anciens s'effondrent parmi lesquels le machisme mais encore les théories manichéistes qui distribuent toutes les catégories de pensée et d'existence selon une opposition binaire. Cette perception différenciée des êtres humains désormais regardée comme pathologique postule, a contrario, le droit d'exister à côté des hommes dans une posture égalitaire d'une troisième catégorie qui ne se revendique ni homme ni femme. On passe ainsi d'un discours hétérogène, à un discours du trans.

CONCLUSION

La crise du genre grammatical évolue de pair avec les revendications socio-identitaires sexuellement marquées. En amont, ces revendications nient les genres biologiques, au prétexte d'une égalisation des genres ou d'un troisième genre qui se situe au croisé des premiers reconnues (le masculin et le féminin). L'aventure actuelle du genre grammatical suit donc un processus : elle part d'une forme d'expression féminisée (à la limite sexualisée) dont les

incidences sur la codification de la langue et sur la visée communicative du discours sont inéluctables. La plupart des mots se féminisent, s'affranchissent des anciennes désignations issues de procédés grammaticaux et linguistiques prévus par la langue elle-même. On assiste ainsi à un processus d'homogénéisation qui emprunte le sentier de la transgénération, pour ne pas dire transsexualisation, pour introduire ensuite des pratiques nouvelles dans les usages linguistiques au nom de la liberté, du droit à la différence.

À la réflexion, dans le domaine de la langue et des pratiques langagières, « rien n'est jamais irréversible, dans l'histoire des peuples comme des individus. » (R. Pernoud, 1980, p. 4). Les mutations sociales invitent les problématiques grammaticales actuelles à décroquer les normes de la grammaire prescriptive et accepter d'aller à des ouvertures si tant est que la tendance générale admet les usages nouveaux pour renouveler et enrichir la langue en conformité avec la diversité des opinions. Il restera toutefois à en évaluer la pertinence pragmatique que ne saurait vaincre sans péril les fondements sociologiques de la langue elle-même.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACADÉMIE FRANÇAISE (2002 ; 2014), « Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres », URL : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-et-titres>. Consulté le 05-01-2022.

ARBOUR Marie-Ève, Hélène de NAYVES, Ariane ROYER, 2014, « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », In *Langage et société*, 148(2), pp.31-51.

DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1960, *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Tome 4, Paris, Éd. D'Artrey.

DENIS Delphine et Anne SANCIER-CHÂTEAU, 1994, *Grammaire du français*, Paris, Collection Le Livre de Poche, édition Le Livre de Poche.

FAUSTO-STERLING Anne, 2012, *Corps en tous genres : la dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris, la Découverte. Traduction d'Oristelle Bonis et Françoise Bouillot.

GREVILLE Corbett, 2005, « Number of genders », in *The World Atlas of Language Structures*, sous la dir. de Martin HASPELMATH et al., Oxford : Presses universitaires d'Oxford, <http://wals.info/chapter/30>, Consulté le 05-01-2022.

GUILLON Jacques, 1990, *La grammaire pour tous*, Paris, Hatier (Bescherelle).

MATHIEU Cécile, 2007, « sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique », *La Linguistique*, n°2, vol 43, Presse Universitaire de France, pp.57-72.

MARZANO Michela, 2016 (4^e édition), *La Philosophie du corps*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », 128 p.

MICHEL Arrivé, 1997, « Coup d'œil sur les conceptions du genre grammatical », in : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 141^e année, N1, pp.81-96.

MICHEL Lucy, 2016, *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : Approches sémantiques*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, linguistique française, Ecole doctorale Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires, Dijon.

PAVEAU Marie-Anne, 2002, « La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques » in *Le français aujourd'hui*, Paris, Armand Colin, n° 136, pp. 121-128. <https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2002-1-page-121.htm>.

RIEGEL Martin, PELLAT Jean- Christophe et RIOUL René, 2011, *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses universitaires de France (Quadrige).

ROPERT Pierre, 2020, « Doit-on dire "le" ou "la" Covid-19 ? », Disponible sur Culture France, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/pourquoi-n-existe-t-il-pas-de-genre-neutre-en-francais-2346210>. Consulté le 15 juillet 2021.

VIOLI Patrizia, 1987, « Les origines du genre grammatical ». In : *Langages*, 21^e année, n°85, pp.15-34.